

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 23 septembre 2024, à 19h00 au bureau municipal, au 1245, rue Principale.

Sont présents :

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers :

Jean-Philippe Bibeau

François Gosselin

Diane Kirouac

Francis Lacharité

Nicolas Labbé

Est absente :

Pascale Boislard

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dominique Poulin. Monsieur François Gardner, directeur général et greffier-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 05.

Ordre du jour

1. Dépôt et adoption de l'ordre du jour;
2. Mandat de représentation Dossier DD955 Inc.
3. Levée de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

2024-09-205

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour de la présente séance extraordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Municipalité de Saint-Albert par courriel le 20 septembre 2024;

Sur une proposition du conseiller, M. Jean-Philippe Bibeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item varia.

Adoptée

2024-09-206

Dossier DD955 Inc.

Attendu que la Municipalité de Saint-Albert a reçu une demande en dommage et intérêt de la Cour du Québec Chambre civile Division des petites créances de la part de DD955 INC;

Attendu que cette requête concerne une facture non payée de 4 397.79\$ dont le mandat a été donné par Madame Renée Beauregard à Groupe Synergis en 2016 pour la préparation d'une étude environnementale qui a servi au développement résidentiel ainsi qu'un montant de 13 071.42\$ représentant le prorata de 30 500.00\$ pour le certificat d'autorisation pour les phases 1-2-3 que celle-ci réclame à la Municipalité;

Attendu que la municipalité conteste les dires de DD955 INC;

Il est proposé par monsieur Francis Lacharité de mandater Madame Suzanne Crête, directrice générale-adjointe et greffière-trésorière adjointe pour la préparation de l'argumentaire pour fin de présentation à la Cour du Québec Division des petites créances.

Adopté

2024-09-207

Levée de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

Il est proposé par Mme Diane Kirouac de lever la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 à 19 h 10.

Je, Dominique Poulin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Dominique Poulin
Maire

François Gardner
Directeur général et greffier-trésorier